

<p style="text-align: center;">ABSO – BVOS Commission des Equipes PV de la réunion du dimanche 11.03.2018 à Herpen (Hollande)</p>

Présents:

Rudy Rooman (entraîneur seniors VVO)
Pierre-Emmanuel Demeuse (FRSO)
Desmond Fransen (entraîneur Juniors VVO)
Jean-Noël Debehogne en remplacement de Philippe Crefcoeur (entraîneur juniors-seniors FRSO)

Excusés:

Bart Willems (entraîneur espoirs VVO)
Vinciane Mulpas (entraîneur espoirs FRSO)
Philippe Crefcoeur (entraîneur juniors et seniors FRSO)

Sélections WOC 2019

- Pour pouvoir participer aux sélections WOC 2019, un(e) athlète doit avoir minimum 3.200 points (en homme) / 2.800 points (en dame) au World Ranking middle/long (<http://ranking.orienteering.org/Ranking>) au 01/03/2019.
- Un(e) athlète qui a au 01/03/2019 minimum 3.200 points (en homme) / 2.800 points (en dame) au World Ranking middle/long (<http://ranking.orienteering.org/Ranking>) est dispensé(e) du test physique senior 2019.
- Un(e) junior(e) H/D 20 qui fait aux JWOC 2018 soit une finale A en moyenne distance, soit un premier tiers de classement sur la longue distance peut participer aux sélections WOC 2019 pour la moyenne distance et le relais même s'il/elle n'a pas 3.200 points (en homme) / 2.800 points (en dame) au World Ranking middle/long au 01/03/2019.
- Si pour une des trois épreuves WOC (moyenne distance, longue distance et relais) en homme ou en dame,
 - il y a un nombre de candidat(e) pouvant participer aux sélections (voir règles ci-dessus) inférieur ou égal au nombre de place disponible les candidat(e)s sont automatiquement sélectionné(e)s et il n'y a pas de course de sélection.
 - il y a un nombre de candidat(e) pouvant participer aux sélections (voir règles ci-dessus) supérieur au nombre de place disponible, une course de sélection sera organisée.
- Etant donné que cette règle des 3200/2800 points du WRE constitue une garantie de niveau international suffisant, la notion de coefficient ALPHA est supprimée pour les sélections SENIORS
- La Commission des Equipes se réserve le droit, sur proposition conjointe des deux entraîneurs, de compléter une équipe sénior en cas de circonstance malheureuse ou de nécessité.

Pour la Commission des Equipes,
Jean-Noël DEBEHOGNE